

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le Mercredi 18 mai 2022 à 15h00 au siège de l'Association - 13 rue Joseph et Etienne Montgolfier à Rosny- sous-bois (93110).

Elle a été convoquée par message électronique et par courrier postal pour les entreprises ne possédant pas d'adresse électronique et en ligne sur le site web de l'AMET le lundi 2 mai 2022.

Le Mandataire Spécial Marc CHAZAL ouvre la séance à 15h02. Il remercie les participants de leur présence.

Il informe l'assemblée de la présence de Maître Gabrielle LAYEC, Huissier de justice mandatée par l'AMET pour s'assurer de la régularité de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

Les adhérents présents à l'Assemblée Générale sont les suivants :

- Monsieur CHAZAL Marc, Mandataire Spécial d'AMET Santé au Travail, pour la Société TOLEMECANE, (N° Adhérent 12 933), représentant 1 voix
- Madame MANSEUR Hasiba pour la SAP (n° adhérent 39131), représentant 2 voix
- Madame ROCCA Martine pour la Maison Populaire (n°18481), représentant 1 voix
- Madame PIERRE-LOUIS Véronique pour l'OPH Montreuillois (n°30284)
(Service public ne vote pas)

Il a en sa possession :

- Une copie de la convocation des Adhérents
- Un exemplaire des statuts adoptés par l'AGE du 30 mars 2022
- Un exemplaire du règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022
- Les pouvoirs reçus par courrier postal ou par voie électronique

L'AMET compte **9 618 adhérents** correspondant à **10 496 voix**.

- Le Mandataire Spécial a reçu **319 pouvoirs** correspondant à **512 voix**.

Les personnes présentes à l'Assemblée représentent **3 établissements** correspondant à **4 Voix**.

Le nombre total de votants présents ou représentés est de **322 adhérents** correspondant à **516 voix**

Le Président donne lecture de l'ordre du jour adressé aux adhérents.

Ordre du jour :

- 1- Election du Président du Conseil d'Administration
- 2- Questions diverses

Le Président passe au premier point de l'ordre du jour :

1 - ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne la parole à Madame Diana SAKHO, Directrice Générale.

Nous vous rappelons les points suivants :

Article 13 des statuts :

L'Association comprend un bureau comprenant notamment :

- *Un Président élu parmi les membres employeurs du Conseil d'administration,*

Le Président est élu par l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

Article 18 des statuts : Fonctionnement

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 14 du Règlement intérieur : L'instance dirigeante : le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de dix membres :

- o cinq représentants des employeurs des entreprises adhérentes désignés par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel*
- o cinq représentants des salariés des entreprises adhérentes désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.*

Le Président est élu par l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire parmi le ou les candidats représentants des employeurs.

Nous avons reçu 1 candidature au poste de Président du Conseil d'Administration :

- Monsieur Marc CHAZAL désigné par l'U2P

RESOLUTION UNIQUE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PRESENTE OU REPRESENTEE
ELIT AU POSTE DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMET

Vote pour Monsieur Marc CHAZAL : **Pour : 516 Contre : 0 Abstentions : 0**
des membres présents ou représentés

Monsieur Marc CHAZAL est élu Président du conseil d'Administration de l'AMET

Le Président passe au deuxième point du jour :

2 - QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance et clos l'Assemblée Générale Ordinaire à 15h10.

Le Vice-Président

Nicolas MARCEDDU

Le Président du Conseil d'Administration

Marc CHAZAL